

**AVENANT N°1
À LA CONVENTION N°2018-01641 ÉTABLISSANT UN ACCORD
INTERNATIONAL DE COOPERATION PEDAGOGIQUE**

L'Université de Lorraine, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, créée sous la forme d'un grand établissement, sise 34 Cours Léopold – CS 25233 – 54052 Nancy Cedex France, SIRET n° 130 015 506 00012, représentée par son Président en exercice, Monsieur Pierre Mutzenhardt,

Et plus particulièrement, sa composante : Le Collégium Lorraine INP, sise 2 avenue de la Forêt de Haye, TSA 30601 - 54518 Vandoeuvre Cedex, représentée par son directeur, Monsieur Pascal Triboulot.

ci-après désignée « UL »

ET

L'Université Fédérale de São Carlos, établissement public d'enseignement, sise Rodovia Washington Luiz, km 235 CEP 13565-905, São Carlos, SP-Brésil, représentée par son recteur en exercice, Ana Beatriz Oliveira.

ci-après désignée « UFSCar »

L'UL et UFSCar étant ci-après désignées individuellement par la « Partie » et collectivement par les « Parties ».

PRÉAMBULE

Cet accord de coopération internationale a été signé en 2019 et fait suite à plus de 10 ans de collaboration entre l'UFSCar et le collégium Lorraine INP, en particulier dans le cadre du programme Brafitec.

L'objectif de cet avenant est d'actualiser la liste des formations des écoles du collégium Lorraine INP accessibles aux étudiants de l'UFSCar

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Modifications de l'accord initial

L'article 1.2 de l'Accord est modifié ainsi :

« Les étudiants prenant part à l'échange pourront choisir parmi les modules des diverses spécialités de formations en ingénierie des écoles ENSGSI, EEIGM, ENSEM, et ENSIC , côté français ; et des modules de la formation ingénieur de l'UFSCar, côté brésilien.

Les formations proposées à l'UL sont les suivantes :

- Unités d'enseignement du cycle ingénieur à l'ENSGSI
- Unités d'enseignement du cycle ingénieur à l'ENSEM
- Unités d'enseignement du cycle ingénieur à l'EEIGM
- Unités d'enseignement du cycle ingénieur à l'ENSIC
- Master Design parcours-type IDEAS, porté par l'ENSGSI
- Master Génie des Procédés et des Bioprocédés- Parcours PERSÉE et BIO-Procédés-Orientation BIOWARE à l'ENSIC

Article 2 – Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Le présent accord est rédigé en 4 exemplaires originaux, dont 2 rédigés en français et 2 rédigés en portugais, les deux versions faisant également foi. Elles sont identiques dans leur esprit et leur interprétation.

**Pierre MUTZENHARDT, Président de
L'Université de Lorraine**

**Prof.Dr. Ana Beatriz Oliveira,
Recteur de l'Université Fédérale de São Carlos**

**Pour le Président, et par délégation, Pascal
Triboulot, directeur du Collégium L INP**



Date : 31/07/21

Date : 30/08/2021